COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-04-07042025

Envoyé en préfecture le 25/08/2025
Reçu en préfecture le 25/08/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250407-DEL_04_07042025-DE

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette	X			
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis		X		JL Forsans

Date de convocation : 31/03/2025

Secrétaire de séance : JL FORSANS

Objet : subventions aux associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes :
- Association La Gaule de L'Eygues : 40 €
- Association la Boule du Pas des Ondes : 40 €
- Association des Maires du Canton de Rémuzat : 30 €
- comité des Fêtes du Pas des Ondes : 400€
- Association l'Age d'Or : 50 €
- Le Cercle de l'Amitié : 50 €
- Association vivre à domicile : 100 €
- FNACA : 30 €
- ACCA : 40€
- AVENTIC : 300 €
- RIDE THE L'OULE : 50 €
- les Frimousses des 2 Vallées : 40€
- Sapeurs-pompiers la Motte : 40€ si cerfa
- réseau artistique : prêt salle
- jazz la Motte : 50€ si cerfa

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

le Maire
Denis CONIL

MAIRIE DE CORNILLON SUR L'OULE (Drôme)

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0